Programme de formation – Gaz – Initiale (21 h • 3 jours)

Description

La formation « Gaz – Initiale » prépare les stagiaires à réaliser l'état de l'installation intérieure de gaz conformément au Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), à la méthode et au modèle de rapport (arrêté du 06/04/2007 modifié) et à la NF P45-500 (édition 07/2022 reconnue par l'arrêté du 25/07/2022, en vigueur au 01/01/2023). Elle est conforme à l'arrêté du 01/07/2024 pour la certification initiale (3 jours).

Note : les règles techniques des installations sont rappelées et mises en perspective tout au long du cours au regard de l'arrêté du 23/02/2018 (sécurité, ventilation/aération, organes de coupure/détente, évacuation des produits de combustion).

Public visé

Candidat·e·s à la certification Gaz – Initiale délivrée par un organisme certificateur.

Prérequis

Aucun diplôme exigé. Suivre et valider le module initial de 3 jours (ou 5 jours si mention), puis réussir les examens théorique et pratique organisés par l'organisme certificateur (réf. arrêté 01/07/2024).

Prérequis techniques (FOAD)

Ordinateur/tablette/smartphone, connexion Internet stable, navigateur récent ; accès membre sécurisé (contenus, quiz, cas pratiques, dépôt, suivi).

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la méthode officielle et le modèle de rapport (arrêté 06/04/2007 mod.).
- Mettre en œuvre les points de contrôle selon la NF P45-500 (07/2022 reconnue, vigueur 01/01/2023).
- Planifier et conduire une mission (préparation, inspection, relevés, preuves, traçabilité).
- Qualifier les anomalies (A1/A2/DGI) et formuler des recommandations proportionnées.
- Rédiger un rapport conforme au modèle réglementaire.
- Satisfaire aux exigences de la certification initiale (3 j / 5 j si mention, examens).

Programme détaillé (3 jours – 21 h)

Jour 1 – Cadre & périmètre

- Textes de référence : CCH, arrêté du 06/04/2007 (méthode & modèle), 12/02/2014 (modèle), 25/07/2022 (NF P45-500 07/2022), 01/07/2024 (certification).
- Champ d'application, responsabilités, limites d'intervention.
- Méthodologie officielle (arrêté 2007 mod.) : périmètre, modèle, annexes, mentions & traçabilité.

Jour 2 – Référentiel & terrain

NF P45-500 – rappels opérationnels : appareils, tuyauteries fixes, organes de coupure, ventilation/aération, évacuation des produits de combustion ; points de contrôle, essais, sécurité ; preuves à collecter.

Règles techniques des installations – Arrêté du 23/02/2018 : correspondances pratiques (implantation, aération des locaux, évacuation des produits de combustion, chaîne de détente, sécurité). (Intégré explicitement au déroulé.)

Préparation & inspection : analyse documentaire, plan de contrôle, check-lists, relevés/mesures, photos légendées, EPI & posture.

Jour 3 – Anomalies, DGI & rapport

- Anomalies fréquentes : A1/A2/DGI, criticité, procédure d'alerte ; evidence-based reporting.
- Rapport conforme (modèle 2007 mod.) : structure, mentions, annexes.
- Ateliers & cas pratiques : du relevé au rapport (situations variées).

Méthodes & moyens pédagogiques

Cours structurés, démonstrations pas-à-pas, cas pratiques guidés, quiz formatifs ; fiches mémo, check-lists, gabarits de rapport téléchargeables ; suivi de progression et tutorat asynchrone par messagerie, avec une réponse sous 48 heures ouvrées.

Évaluation & attestation

Évaluations pédagogiques internes possibles (QCM/mini-cas). Attestation de formation constatant le suivi du module initial ; examens théorique et pratique organisés par l'organisme certificateur (arrêté 01/07/2024 §4.1.3).

Modalités & délais d'accès

Inscriptions en continu ; convocation avec accès plateforme ; durée d'accès précisée (prolongeable sur demande).

Encadrement

Formateur·rice expérimenté·e (terrain + pédagogie FOAD).

Tarif & financement

450 € net de taxe, paiement CB, OPCO possible sur devis.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (aménagements possibles) – référent handicap : contact@formation-diagnostiqueur-immobilier.net

Références mentionnées pendant la formation

- Arrêté du 23/02/2018 – Règles techniques et de sécurité des installations de gaz (bâtiments d'habitation).
- Arrêté du 06/04/2007 (mod., dont 12/02/2014) – Méthode & modèle de rapport de l'état gaz.
- NF P45-500 (07/2022) reconnue par l'arrêté du 25/07/2022 – périmètre & méthode du diagnostic gaz (vigueur 01/01/2023).
- Arrêté du 01/07/2024 – exigences certification initiale (3 jours) et organisation des examens par l'organisme certificateur.